

Mode d'emploi pour la rentrée

2020/2021

pour les étudiants de
l'ESA Saint-Luc

Le secrétariat
est ouvert aux étudiants
UNIQUEMENT
de 13h30 à 18h

Ce document est destiné à organiser au mieux la rentrée académique
du point de vue administratif.

Pour toute autre information, veuillez vous référer au
Règlement des Etudes – RE (consultable sur notre site internet)

<http://www.stluc-bruxelles-esa.be/Reglement-des-etudes>

www.stluc-bruxelles-esa.be

Le code de la porte d'entrée vous est communiqué par le coordinateur de votre option au moment de l'accueil.

• SIGNALETIQUE DES LOCAUX

Les locaux **M** = en montant les escaliers les locaux à gauche
Le chiffre indique l'étage

Les locaux **E** = en montant les escaliers les locaux à droite
Le chiffre indique l'étage

Aud 1, 2, 3 et 4 Auditorios rue d'Irlande, 58

• DOCUMENTS à faire compléter par le secrétariat

- **Attestations de fréquentation** ou certificats de scolarité :
Avant fin septembre, 4 attestations de fréquentation par personne seront distribuées dans les classes ou envoyées par mail.

Attention, ces attestations ne sont pas valables pour les allocations familiales.
- 1° **STIB** : vous téléchargez le document « attestation scolaire 2020/2021 »

SNCB : c'est à vous de demander au guichet le formulaire C 42

2° vous complétez votre partie + nom / prénom

3° vous déposez ces documents dans la boîte aux lettres du secrétariat

4° quelques heures après (ou le lendemain) les documents sont prêts,
venez les chercher entre 13h30 et 18h
- **Allocations familiales** : nous rappelons que les attestations de fréquentation ne sont **PAS VALABLES** pour les allocations familiales.

L'acompte des 50€ des droits d'inscription DOIT avoir été payé pour compléter ce document !

Vous déposez dans la boîte aux lettres du secrétariat les documents **des allocations familiales reçus à votre domicile (le Formulaire B)**, 48h après, venez les récupérer au secrétariat entre 13h30 et 18h.

AUCUN document complété par le secrétariat
ne sera envoyé, ni par poste, ni par mail !

• DISPENSES / valorisation de crédits

Si vous avez réussi certains cours lors de précédentes études et si vous souhaitez valoriser ces crédits en vue d'une dispense.

Présentez-vous au secrétariat auprès de **Julie Dupont**

DATES : du lundi 21 septembre au mercredi 14 octobre de 14h à 17h30

Après cette date plus aucune dispense ne pourra être demandée !

Pour cette entrevue, **apportez le relevé de notes correspondant à la dispense.**

ATTENTION

Demandez les dispenses pour le 1^{er} ET le 2^{ème} quadrimestre !

Ceci ne concerne PAS les reports de notes internes à l'ESA St Luc-Bxl

• VALVES / VALVES ELECTRONIQUES

C'est aux valves (panneaux d'affichage de l'école) que vous trouverez les informations suivantes: changements de locaux, absences de professeurs, horaires de cours et d'examens, etc.

Via le site internet www.stluc-bruxelles-esa.be, vous aurez accès aux valves électroniques (identifiant et code communiqués par le coordinateur de l'option) et vous y trouverez les horaires des cours, d'examens etc.

• DROITS D'INSCRIPTION (pour les étudiants de l'Union Européenne)

Type court : Dessin et technologie en architecture - Création d'intérieurs
Arts numériques - Illustration - Graphisme - Publicité

1^o année et 2^o année (bachelier)	752 €
3^o année (bachelier)	805 €

Type long : Architecture d'intérieur - Bande dessinée/Editions
(Master en design d'innovation sociale)

1^o année et 2^o année (bachelier) + Master 1 :	807 €
3^o année (bachelier) + Master 2 :	887 €

• PAIEMENT des droits d'inscription

Aucune facture n'est envoyée au domicile, ni par poste, ni par mail (sauf les rappels).
C'est à l'étudiant de se mettre en ordre.

Les étudiants doivent s'être acquittés d'un **acompte de 50€ minimum** au plus tard pour le **31 octobre 2020**. **Le solde restant dû doit être versé pour le 31 janvier 2021:**

paiement par compte bancaire – bénéficiaire :

depuis la Belgique :

depuis l'étranger : virement européen (gratuit)

Institut St-Luc Bruxelles

BE19 3100 1936 3512

Banque ING Chaussée de Waterloo 687 – 1180 Bruxelles

BIC : BBRU BEBB

IBAN : BE 19 3100 1936 3512

Communication : **NOM, prénom, option et année** (ex : Ai 1 ou BDE 2)

• POSSIBILITES DE REDUCTION des droits d'inscription

1) La bourse d'études de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Le formulaire de bourse "1^{ère} demande - études supérieures" est disponible sur le site internet www.allocations-etudes.cfwb.be

2) Etudiant de condition « modeste »

Uniquement pour les étudiants européens dont les parents vivent et payent leurs impôts en Belgique. S'adresser au service comptabilité, envoyer un mail à economatstluc@gmail.com

• SERVICE SOCIAL

L'école propose différentes aides sociales : fournitures artistiques, impressions, aide voyages, aide numérique... Pour en connaître les conditions, lisez la brochure d'information "Besoin d'aide" à télécharger sur le site internet : (www.stluc-bruxelles-esa.be - rubrique *présentation/services*)

Vous êtes reçus au service social UNIQUEMENT sur rendez-vous, prendre RV par mail servicesocial@stluc-bruxelles.be

Le dossier à compléter se trouve dans le présentoir à côté du secrétariat à l'ESA.

Les dossiers sont traités tout au long de l'année, au plus tôt vous le remettez, au plus vite vous pourrez être aidé. Des permanences hebdomadaires sont organisées (sur rendez-vous, vous y trouverez des conseils en fonction de vos besoins (aide psychologique, logement...)).

• MOTIFS D'ABSENCE

Les certificats et motifs d'absence sont à déposer dans la boîte aux lettres du secrétariat (dans les 3 jours). Vérifiez si votre nom est bien lisible et notez votre classe. Ce n'est pas la peine d'appeler le secrétariat pour les absences ponctuelles (sauf si l'absence est prolongée) **Seuls les documents à caractère « officiel » seront pris en compte.**

• CARTES D'ETUDIANTS

Celles-ci seront disponibles vers novembre, elles seront distribuées par les délégués de classe, pour autant que le dossier de l'étudiant soit en ordre : l'acompte (50€) des droits d'inscription acquitté, documents demandés lors de l'inscription + photo. En attendant cette carte, l'attestation de fréquentation prouve que vous êtes étudiant.e.

• SERVICES COMMUNS

Les horaires de ces services sont affichés aux valves

Procure	rue d'Irlande 57	1060 Bxl
Cellule de production	place Morichar 30	1060 Bxl (2 ^e étage)
Bibliothèque + médiathèque	rue Wafelaerts 47-51	1060 Bxl

• REMARQUES ...

- 1) Si vous décidez de **quitter l'école**, vous devez obligatoirement passer, avant le 29 novembre*, au secrétariat pour **signer un document « d'abandon »**.
Voir site internet, * rubrique *inscriptions, droits d'inscription*.
- 2) Si vous **changez** d'adresse, de numéro de téléphone, d'adresse email ou si vous avez renouvelé votre carte d'identité : venez nous en informer au plus vite.
- 3) Et enfin, **si le secrétariat vous appelle** pour obtenir une information ou un document pour compléter votre dossier, merci d'en tenir compte et d'y **répondre** au plus vite.